

HAUT CONSEIL DES BIOTECHNOLOGIES

COMITE ECONOMIQUE, ETHIQUE ET SOCIAL

Paris, le 2 décembre 2013

RECOMMANDATION

en réponse à la saisine **130905- saisine HCB - dossier 2009-68**
concernant le dossier **EFSA-GMO-NL-2009-68**.

La loi française du 25 juin 2008 relative aux organismes génétiquement modifiés (OGM) prévoit que le Haut Conseil des biotechnologies (HCB) rende un avis sur chaque demande d'agrément ou demande d'autorisation de dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés. En vue de cette mission, le HCB est composé de deux comités : un comité scientifique (CS), qui évalue l'impact de l'OGM sur l'environnement et la santé publique ; un comité économique, éthique et social (CEES), qui en analyse l'impact économique, éthique et social, en cohérence avec les conclusions rendues par le Conseil des ministres de l'environnement le 5 décembre 2008, lesquelles insistent sur la nécessité d'une évaluation des avantages et des risques socio-économiques liés aux plantes génétiquement modifiées.

Dans ce contexte, le CEES souhaite indiquer au pétitionnaire qu'à un stade plus aval de la procédure, il procédera à l'analyse des impacts économiques, éthiques et sociaux de son dossier selon des modalités accessibles sur son site internet. Le CEES invite le pétitionnaire à prendre connaissance de la grille d'évaluation concernant le type de dossier qu'il a soumis et à lui fournir les éléments d'information pertinents pour la réalisation de sa mission.

Version anglaise :

The French Law n° 2008-595 (25 June 2008) on genetically modified organisms (GMOs) provides that the High Council for Biotechnology (HCB) gives an opinion on each application for the approval of the deliberate release of a GMO. To fulfill this mission, the HCB is composed of two committees: a Scientific Committee (SC), which assesses the eventual impact of the considered GMO on the environment and on public health, and an Economic, social and ethical Committee (CEES), which analyzes the economic, social and ethical impacts of this release, in relation with the conclusions of the European Council of Ministers of the Environment which, on December 5th 2008, emphasized the need for an assessment of socio-economic benefits and risks associated with genetically modified plants.

In this context, the CEES indicates the petitioner that, later during the approval process, it will proceed to the analysis of the economic, ethical and social impacts of the concerned GMO, according to criteria available on its website. The CEES invites the petitioner to take knowledge of the evaluation criteria corresponding to the type of file it has submitted and to provide the CEES with information relevant to its analysis.